

VILLE D'ETTELBRUCK

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 15 juillet 2024

Date de l'annonce publique de la séance : 4 juillet 2024

Date de la convocation des conseillers : 4 juillet 2024

Présents dans la salle des séances :

MMes/MM. Steichen, bourgmestre

Schaaf, Nicolay, échevins

Feypel, Steffen, Birchen, Angelsberg, Rasqui, Ries, Koks, Peiffer, Duarte, conseillers

Thomas, secrétaire communal, Schlessler, secrétaire adjointe

Absent et votant par procuration donnée à M. Feypel : M. Gutenkauf, conseiller

Point de l'ordre du jour : 9.5e

Objet : Subside extraordinaire à accorder au club de football « FC Etzella Ettelbruck »

Le conseil communal,

Revu sa délibération du 25 janvier 2021 portant attribution d'un subside extraordinaire de **49 142,17 €** à l'association sportive « FC Etzella Ettelbruck » à titre de soutien communal dans une situation financière difficile due à la pandémie du COVID-19 ;

Revu aussi sa délibération du 13 juin 2022 portant attribution d'un subside extraordinaire de **30 000 €** à l'association sportive « FC Etzella Ettelbruck » à titre de soutien communal dans une situation financière difficile due à la pandémie du COVID-19 ;

Considérant que les membres du comité du FC Etzella ont présenté lors de l'entrevue avec le collègue échevinal du 3 mai 2024 leur situation de nouveau précaire documentée par un résultat négatif de l'exercice 2023 qui s'élève à **- 47 763,37 €** ;

Relevant que même si les avoirs en banques de l'exercice, soit **76 744,66 €**, ont suffi pour équilibrer l'exercice 2023, la situation financière du FC Etzella reste néanmoins tendue vu la diminution progressive de ses réserves financières et l'augmentation récurrente des frais de fonctionnement ;

Précisant encore que selon les bilans financiers remis par les responsables du **FC Etzella Ettelbruck** le résultat cumulé des exercices 2022 et 2023 affiche un boni de **22 936,16 €** (70.699,53 - 47.763,37) ;

Etant convaincu que le FC Etzella fournit un travail précieux aussi bien au plan sportif qu'au niveau de l'intégration et de la socialisation d'enfants venant de milieux différents, le collègue échevinal veut honorer cet effort et propose d'allouer un subside extraordinaire de **50 000 €**.

Revu sa délibération de ce jour portant approbation d'un crédit spécial de **180 000 €** à inscrire à l'article **4/825/221313/24029 - OCTROI DE SUBSIDES EXTRAORDINAIRES POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES LOCALES** du budget 2024 pour assurer le financement des subsides extraordinaires votés aujourd'hui ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

décide à l'unanimité :

d'accorder un subside extraordinaire de **50 000 €** à l'association sportive « **FC Etzella Ettelbruck** ».

Ainsi fait, lieu et date qu'en tête.

Pour extrait conforme.

Ettelbruck, le 16 juillet 2024

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

Bob STEICHEN

Jean THOMAS

